

Avis n° 2023/11
relatif à l'accréditation
de l'École nationale supérieure du risque et de la donnée
de l'université de Poitiers
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École nationale supérieure du risque et de la donnée de l'université de Poitiers
Sigle :	ENSR&D
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur
Académie :	Poitiers
Sites de l'école :	Niort

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NE (Nouvelle école) :
Ouverture d'une nouvelle école d'ingénieurs interne à l'université de Poitiers sur le site de Niort

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure du risque et de la donnée de l'université de Poitiers, spécialité Gestion des risques, en formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année et formation initiale sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème année et en formation continue
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure du risque et de la donnée de l'université de Poitiers, spécialité Science de la donnée, en formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année et formation initiale sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème année et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure du risque et de la donnée de l'université de Poitiers ;
- Vu le rapport établi par Didier ERASME (membre de la CTI et rapporteur principal), Benoît NORTIER (membre de la CTI et co-rapporteur), Mathieu EMILY (expert auprès de la CTI), Sonia HAJRI GABOUJ (experte internationale auprès de la CTI), Remy QUINTANA (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Ouverture d'une nouvelle école d'ingénieurs				
Sur le site de Niort	Favorable			
Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure du risque et de la donnée de l'université de Poitiers, spécialité Gestion des risques	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année et formation initiale sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème année	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure du risque et de la donnée de l'université de Poitiers, spécialité Gestion des risques	Formation continue	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure du risque et de la donnée de l'université de Poitiers, spécialité Science de la donnée	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année et formation initiale sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème année	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure du risque et de la donnée de l'université de Poitiers, spécialité Science de la donnée	Formation continue	2024	2026-2027	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'université

- Préserver le soutien fort de l'université pour l'école après sa création en assurant l'affectation du personnel permettant de conserver un taux d'encadrement adapté aux effectifs d'élèves.

Pour l'école

- Inscrire urgemment l'école dans les dispositifs de concours d'entrée ;
- Structurer l'organisation de l'école en séparant bien ce qui relève de l'étage de direction de celui du département IRIAF ;
- Mettre en place une communication visant à faire connaître et reconnaître l'ENSR&D comme une école d'ingénieur recrutant sur concours et sur titre, se substituant à l'IRIAF-Institut ;
- S'insérer dans un réseau d'écoles d'ingénieurs afin de partager culture et bonnes pratiques ;
- Structurer la démarche qualité et développer une cartographie des procédures propre à l'école ;
- Développer les relations internationales propres à l'école afin d'offrir des possibilités de séjour à l'étranger à tous les élèves ;
- Amplifier la sensibilisation des élèves à la recherche en créant des opportunités d'interaction avec les laboratoires de l'université.

Pour la spécialité Gestion de risque

- Renforcer la présence d'enseignants-chercheurs spécialiste de l'informatique.

Pour la spécialité Science de la donnée

- Rapprocher la recherche des problématiques des sciences de l'ingénieur en complément de l'approche économique et financière.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 novembre 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 décembre 2023.

La présidente
Elisabeth Crépon

